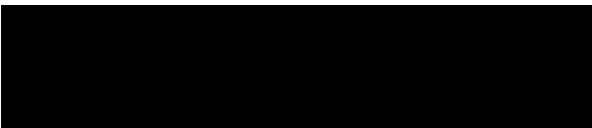


PAR COURRIEL

Le 30 juillet 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.119



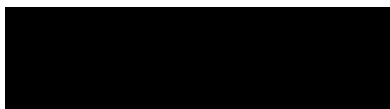
Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 8 juillet dernier, visant à obtenir les renseignements suivants concernant les échelles salariales, effectifs et classifications au sein de votre ministère pour l'année en cours :

- Le nombre total d'employés dans votre ministère ou organisme (par catégories : employés de bureau, techniciens, professionnels, cadres);
- Le nombre d'employés affectés aux directions administratives – notamment les RH, finances, technologies de l'information, et immobilier (toujours ventilé selon les mêmes catégories);
- La liste des classements (échelles IV, III, II, I) attribués aux directeurs généraux et aux directeurs de ces directions administratives.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



Josée Martel

p. j. 2

No Ref : 25-GA-00144